

## CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 SEPTEMBRE 2023 – 19H

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-neuf septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN (excepté délibération DEL20230925\_10) – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU (délibérations DEL20230925\_10 à DEL20230925\_21) – Isabelle RIVIERE (délibérations DEL20230925\_01 à DEL20230925\_14) – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés : Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier (délibérations DEL20230925\_01 à DEL20230925\_09) – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton (délibérations DEL20230925\_15 à DEL20230925\_21)

Étaient absents excusés : Maëlle CHARIÉ – Jean-Martial HAEFFELIN (délibération DEL20230925\_10)

Étaient absents (3) : Pierre BOIS – Yvonnick BOLTEAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Richard ROGER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### ORDRE DU JOUR

- ✓ DEL20230925\_01 Installation de nouveaux membres au sein du Conseil d'agglomération
- ✓ DEL20230925\_02 Modification de la composition du Bureau d'agglomération
- ✓ DEL20230925\_03 Modification de la composition de la Commission thématique intercommunale « Agriculture, Ruralité et Alimentation »
- ✓ DEL20230925\_04 Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- ✓ DEL20230925\_05 Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen
- ✓ DEL20230925\_06 Candidature Territoires d'Industrie 2023-2027
- ✓ DEL20230925\_07 Parcours d'éducation aux usages du numérique
- ✓ DEL20230925\_08 Avenant n°2 à la convention entre l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- ✓ DEL20230925\_09 Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
- ✓ DEL20230925\_10 Rapport d'activités annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés
- ✓ DEL20230925\_11 Rapport d'activités annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et du SPANC
- ✓ DEL20230925\_12 Rapport d'activités annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable - Vendée Eau
- ✓ DEL20230925\_13 Rapport d'activités annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable - Atlantic'Eau
- ✓ DEL20230925\_14 Conventions pour l'implantation de stationnement vélo
- ✓ DEL20230925\_15 Convention de mise à disposition temporaire du parking sud de la gare de Montaigu-Vendée pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières
- ✓ DEL20230925\_16 Avenants au marché de travaux de construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée
- ✓ DEL20230925\_17 Mise en œuvre d'une astreinte technique transport scolaire
- ✓ DEL20230925\_18 Attribution de fonds de concours intercommunal à la commune de La Bruffière
- ✓ DEL20230925\_19 Modification du tableau des effectifs
- ✓ DEL20230925\_20 Fourniture de titres restaurant pour les agents de Terres de Montaigu, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée
- ✓ DEL20230925\_21 Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'agglomération nomme Monsieur Richard ROGER en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération du 26 juin 2023 rédigé par Madame Michelle RINEAU est adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

### **DEL20230925\_01 – Installation de nouveaux membres au sein du Conseil d'agglomération**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Guy BREMOND qui remplace Monsieur Franck SAVARY pour la commune de Montaigu-Vendée. La démission de Monsieur Franck SAVARY comme conseiller communautaire lui est parvenue par courrier le 21 juillet 2023.

*Antoine Chéreau « Franck a en effet choisi d'effectuer un tournant dans sa vie professionnelle, auprès d'un nouvel employeur de qualité en présence de Jean-Michel Brégeon, le mettant dans une situation impossible de cumul, à la fois d'élu membre du Bureau et du Conseil d'agglomération et à la fois de collaborateur de la mairie de La Bruffière ».*

En application du code électoral, sa situation de conseiller communautaire devient incompatible. Monsieur le Président précise que la situation lui permet de rester conseiller municipal et maire délégué de La Guyonnière et que Monsieur Savary a choisi en connaissance de cause.

Monsieur le Président présente Guy BREMOND, aujourd'hui adjoint à la sécurité de Montaigu-Vendée. Originaire de la commune de Saint-Georges-de-Montaigu, élu depuis 2014, *« connaisseur extraordinaire de la commune déléguée et de la commune nouvelle, élu de grande proximité, capable de sortir de toutes les situations les plus difficiles, y compris en termes de convivialité. »*

Par ailleurs, Monsieur le Président informe l'assemblée que Florent Limouzin, Maire de Montaigu-Vendée, a reçu la démission de Monsieur Vincent MATHIEU, le 4 septembre dernier, de son mandat de conseiller municipal entraînant de fait la démission de son mandat de conseiller communautaire.

Concernant l'assemblée de l'agglomération, il convient de le remplacer par le candidat de même sexe arrivant sur la liste de la minorité municipale de Montaigu-Vendée, convoqué ce jour, à ce titre Monsieur le Président accueille Monsieur Hubert PIVETEAU et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Président poursuit en indiquant que le 14 septembre, il a reçu la démission de Madame Sophie ARZUL, au titre de son mandat de conseillère communautaire. La candidate de même sexe arrivant immédiatement après sur la liste de la minorité municipale de Montaigu-Vendée est Madame Sophie LICOINE. Par courrier en date du 20 septembre, Monsieur le Président a reçu la démission de Madame Licoine. La candidate de même sexe arrivant immédiatement après sur la liste de la minorité municipale de Montaigu-Vendée est Madame Elodie LARCHER, convoquée ce jour. Monsieur le Président l'accueille et lui souhaite la bienvenue.

Messieurs Guy BREMOND et Hubert PIVETEAU ainsi que Madame Elodie LARCHER sont installés dans leurs fonctions de membre du Conseil de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

### **DEL20230925\_02 – Modification de la composition du Bureau d'agglomération**

Monsieur le Président explique que la démission de Monsieur Franck SAVARY entraîne une modification de la composition du Bureau d'agglomération. Pour rappel, il est composé des maires et maires délégués.

Monsieur le Président propose de modifier la composition du Bureau d'agglomération à 18 membres au lieu de 19.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, arrête la composition du Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à 18 membres, comme suit :

- Le Président de Terres de Montaigu,
- Les treize Vice-présidents,
- Quatre autres membres permanents.

Dit que les 18 membres du Bureau d'agglomération ont été élus par délibérations n°DELDMC\_20\_044 en date du 8 juin 2020 et n°DELDMC\_22\_004 en date du 17 janvier 2022.

### **DEL20230925\_03 – Modification de la composition de la Commission thématique intercommunale « Agriculture, Ruralité et Alimentation »**

Monsieur le Président précise que la démission de Monsieur Franck SAVARY étant connue, a permis de procéder aux formalités de modification de la commission dans laquelle il siégeait. Ainsi Monsieur Guy BREMOND est candidat à la commission « Agriculture, Ruralité et Alimentation » en remplacement de Monsieur Franck SAVARY, démissionnaire.

Il précise également que les conséquences des démissions des élus de la minorité étaient arrivées tardivement, et en accord avec ces derniers, Monsieur Hubert PIVETEAU et Madame Elodie LARCHER, seront installés dans les commissions lors du prochain Conseil d'agglomération de novembre. Dans l'intervalle, ils seront invités aux réunions des commissions qu'ils auront choisies.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de voter à main levée et désigne Monsieur Guy BREMOND membre de la commission « Agriculture, Ruralité et Alimentation ».

## **DEL20230925\_04 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'une modification réglementaire nouvelle en application d'un décret du 6 décembre 2022 afin que les élus puissent avoir recours à un référent déontologue.

Les missions du référent déontologue :

- Un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal,
- Un devoir de respect du secret professionnel,
- Un avis simple. Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs.

Un travail à l'échelle de la Vendée a été fait par le Centre de Gestion. Il est proposé au Conseil de retenir les propositions de l'AMPCV (Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée).

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,

- Désigne en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à la délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste,
- Décide que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat,
- Fixe les modalités de saisine des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
  - La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter,
  - L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité,
  - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement,
  - La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.
- Décide que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les meilleurs délais en fonction de l'urgence de la demande, restitution écrite ou orale selon les volontés du demandeur,
- Décide que la collectivité mettra à disposition du ou des référents déontologues un espace de réception, les moyens matériels au bon déroulement de la rencontre,
- Fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : maximum 80 euros par personne et par dossier, maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée,
- Décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
- Décide que cette délibération ainsi que les informations, permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège), sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

## **DEL20230925\_05 – Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen ont été approuvés par arrêté préfectoral en juin 2018.

Les modifications consistent à prendre en compte :

### **1. Les membres du Syndicat**

La substitution de l'appellation « Terres de Montaigu - Communauté d'agglomération » à celle de « communauté de communes Montaigu-Rocheservière ».

### **2. Les compétences**

Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie en remplaçant « Vendée Vallée » par « territoire » dans les compétences liées au tourisme, en raison de la suppression de la marque Vendée Vallée.

### 3. Les critères de répartition des participations des EPCI

Tous les membres du syndicat mixte contribuent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de celui-ci. Les participations des membres sont définies par le comité syndical selon les critères suivants :

- Pour les dépenses relatives à la compétence « mise en œuvre et gestion du pôle touristique » : répartition des participations proportionnellement au nombre d'habitants (population DGF) et proportionnellement au nombre de lits.
- Le comité syndical définira la pondération de ces deux critères. Et dans l'hypothèse où la participation d'un des membres au financement du pôle touristique venait à atteindre au moins un tiers du total des participations des EPCI, le comité syndical sera invité à délibérer à nouveau sur les critères de répartition.
- Pour les autres dépenses : répartition des participations proportionnellement au nombre d'habitants (population DGF).

#### Débat

**Martine FAUCHARD** : « Je n'ai pas bien compris. Vendée Vallée disparaît ? »

**Antoine CHEREAU** : « Oui, la marque Vendée Vallée disparaît. Il y a une réflexion sur l'intérêt de la marque par rapport à la destination en elle-même. En réalité, les touristes viennent au Puy du Fou, viennent en Vendée, mais ne viennent pas à Vendée Vallée. C'est une question de positionnement commercial. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, et notifie cette délibération au Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.

## ECONOMIE, FORMATION ET INNOVATION

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

### DEL20230925\_06 – Candidature Territoires d'Industrie 2023-2027

**Antoine CHEREAU** : « Avant de céder la parole à Eric, je voudrais vous rappeler l'importance de ce programme. Programme national dans lequel nous étions déjà rentré, qui est aussi un label, dont nous sommes lauréats depuis plusieurs années.

D'abord, vous le savez, c'est une évidence que nous avons un caractère industriel très fort sur Terres de Montaigu, auquel nous sommes attachés, avec de très nombreuses entreprises de taille variable dont des fleurons très importants : l'agroalimentaire, la robotique, les sandwiches et les pizzas les plus vendus en France, le mobilier du TGV, le travail de sidérurgie chez Defontaine avec les pièces d'éoliennes et les composants électroniques avec Tronico et tant d'autres, représentant 8 000 emplois industriels sur Terres de Montaigu.

Cette industrie nous en sommes fiers et nous n'entendons pas la laisser tomber. Nous voulons accompagner ces projets. Nous voulons aussi, nous l'avons assumé, participer au programme de réindustrialisation du pays. Nous avons des savoir-faire. La France doit continuer de s'industrialiser. Nous l'assumons de façon forte.

Les territoires désindustrialisés ne s'en remettent jamais complètement et quand une industrie disparaît un jour, nous sommes certains de la regretter le lendemain. Il a fallu que le COVID passe pour que la relocalisation des usines de masques et de médicaments devienne d'actualité. Il faut la guerre en Ukraine pour que nous nous inquiétions brusquement de notre capacité industrielle à produire de quoi nous défendre.

Les énergies renouvelables progressent et nous déplorons toutes et tous que notre pays ne soit pas capable de fournir les panneaux photovoltaïques nécessaires à la transition écologique.

Chaque crise, chaque opportunité, chaque transformation de la société nous rappelle que l'industrie n'est pas une annexe de l'économie, qu'elle n'est pas le vestibule de l'économie de marché. Elle en reste le fondement.

L'idée de la candidature à Territoires d'Industrie est de prévenir cela et de ne pas répondre au cas par cas aux crises qui se succèdent.

Il subsiste bien quelques décroissants obtus pour nous dire que nous n'avons plus besoin d'usine pour nous nourrir puisque chacun doit cultiver son jardin. Que nous n'avons plus besoin de fabriquer d'armes comme si la paix se décrétait. Que nous n'avons pas besoin de médicaments car nous pouvons nous soigner avec les plantes.

Mais nous sommes des élus responsables et nous savons bien que tout cela est faux et que c'est notamment grâce à une industrie française forte et innovante que nous relèverons le défi de la transition écologique.

C'est une conviction partagée avec les élus, et anciens élus, parce que nous n'avons pas attendu un programme pour dire que l'industrie était une force particulière. Nous vous proposons aujourd'hui de continuer à affirmer que cette réalité industrielle de notre territoire, en monde rural, avec des métiers de qualification haute, puisque c'est notre caractéristique, mérite d'être soutenue encore et toujours. C'est le sens de la candidature que nous portons.

C'est un label. Le programme Territoires d'Industrie 2023-2027 dispose de 100 millions de fonds publics pour accompagner ces territoires dont nous vous proposons de renouveler notre candidature. »

Eric Hervouet rappelle que Territoires d'Industrie est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires sur laquelle Terres de Montaigu a candidaté pour apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie par un plan d'actions construit avec les entreprises et piloté par un binôme élu/industriel.

Pour Terres de Montaigu, il s'agit du binôme Antoine Chéreau, Président de Terres de Montaigu et Bénédicte Mercier, co-présidente de Sodebo.

Terres de Montaigu a fait partie des 149 territoires labellisés en France (17 en Pays-de-la-Loire) lors de la première phase du programme sur 2019-2022. Terres de Montaigu a la particularité d'avoir le label Territoires d'Industrie à l'échelle de son propre périmètre. La labellisation de l'intercommunalité en Territoires d'Industrie a pu ainsi apporter au territoire et à son bassin industriel une reconnaissance nationale.

En retombées plus immédiates, ce label a permis d'insuffler une dynamique de réseau sur le territoire en mobilisant plus facilement les entreprises industrielles autour de projets fléchés dans le plan d'actions (Ec'Or, Mobilité, Transition environnementale, etc.). Cette dynamique s'est opérée aussi auprès des partenaires institutionnels (Région, Banque des Territoires).

Pour les entreprises industrielles, la reconnaissance du bassin comme Territoires d'Industrie, a permis d'accéder plus facilement à des financements dans le cadre du plan France Relance.

Afin de maintenir cette dynamique et d'affirmer à nouveau la politique économique portée par Terres de Montaigu, une nouvelle candidature au programme Territoires d'Industrie 2023-2027 est déposée.

Pour se faire, un plan d'actions est construit en concertation avec le binôme élu/industriel. Ce plan comporte 16 actions pour répondre à deux enjeux principaux : l'innovation au service de la transition environnementale, et l'adaptation des compétences industrielles aux enjeux de demain.

A travers l'enjeu des compétences, Terres de Montaigu porte la volonté de développer une offre de formation adaptée aux besoins de l'industrie qui pourrait s'installer dans le quartier de la gare.

Sur le volet de la transition environnementale, les actions présentées au titre du programme viseront à faciliter et soutenir l'innovation environnementale au sens large (production d'énergie, mobilité, ...) en accompagnant des projets individuels et collectifs.

### **Débat**

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Monsieur le Président,

*Terres de Montaigu était déjà labélisée à Territoires d'Industrie depuis 2020. Lors de l'élaboration de la précédente candidature des objectifs avaient été fixés par notre collectivité, avec finalement assez peu de concrétisation, malgré tout.*

*Pour le prochain appel à candidature, les cinq objectifs de l'État sont : renforcer l'animation et l'ingénierie locale afin d'identifier et d'accompagner la réalisation de projets industriels et générateurs d'emploi et de valeurs ; soutenir les investissements industriels productifs dans les territoires en mettant l'accent sur les filières ayant un fort enjeu de réindustrialisation ; élargir le dispositif rebond industriel au territoire ayant subi un choc industriel ; favoriser les investissements dans le développement de compétences ; accompagner les projets identifiés pour obtenir des financements dans le cadre de France 2030.*

*Sur ces cinq objectifs, selon nous, très peu, en réalité, concerne notre problématique locale.*

*En effet, sur notre territoire, l'emploi n'est pas un problème comme ailleurs, puisque ce sont les entreprises qui sont en recherche constante de main d'œuvre. Par conséquent, si votre souhait d'intégrer de nouveau ce dispositif repose sur la volonté de développer encore de nouveaux projets industriels, nous ne pouvons vous rejoindre sur ce point. Il ne s'agit pas là d'une posture de décroissance, comme vous vous plaisez à le répéter, mais bien de notre part d'une prise en compte de la limite de l'acceptabilité d'une croissance trop forte pour un territoire.*

*Finalement seuls les deux derniers points pourraient raisonnablement nous concerner.*

*Concernant le développement de compétences. Si l'approche semble pertinente, elle ne résoudra pas pour autant la problématique du manque démographique local. Plus de formation ne pourra être efficace que si cela s'accompagne d'un accueil de population plus important, population qu'il faudra loger dans un contexte local compliqué. Comment comptez-vous mener en parallèle ces deux axes ?*

*Concernant les projets qui pourraient s'inscrire dans le plan France 2030, quels sont ceux envisagés aujourd'hui sur le territoire en lien direct avec l'industrie ?*

*Alors que les entreprises du territoire auront à relever dès aujourd'hui les défis d'une transition environnementale indispensable et nécessaire, en quoi l'adhésion à ce dispositif permettra-t-il de mieux les accompagner et les inciter à accélérer en ce sens ? Je parle là de projets futurs et non de l'habillage de projets portés par d'autres collectivités comme la station bio GNV par exemple.*

*Enfin, sur le site gouvernemental Territoires d'Industrie, il est indiqué que la candidature doit être déposée avant le 22 septembre. Vous nous proposez au vote cette candidature le 25 septembre, soit trois jours après la clôture officielle. Le dossier de notre collectivité a-t-il déjà été déposé avant le vote ? ou bien un délai vous a-t-il été accordé ? Je vous remercie. »*

**Eric HERVOUET** : « Sur le plan porté, il me semble avoir été assez clair dans le bilan de ce que ça pu déjà porter à la fois auprès des entreprises et à la fois auprès des actions que nous avons menées. Pour le vivre quotidiennement, nous avons quand même réussi à fédérer et à créer plusieurs actions. Je pense notamment au dispositif Ecl'Or, à la mobilité, à Mon réseau RH, à tout cet apport sur l'attractivité qu'on peut avoir pour aider au recrutement.

On s'est beaucoup questionné aussi avec les entreprises. Donc je suis surpris que vous indiquiez que ça n'a pas porté d'effets. J'étais plutôt, moi, satisfait de l'inverse. Mais je reste satisfait de l'inverse malgré votre intervention, je vous rassure. C'est aussi pour ça que cette instance, aussi de dialogue sur des thématiques qui peuvent être nouvelles avec l'ensemble des entreprises qui, je le redis, draine aussi pour toutes les catégories d'entreprises de notre territoire, me paraît plutôt satisfaisante.

Pour la partie nouvelle, vous avez décliné le programme national. Je vous rappelle que Territoires d'Industrie, c'est aussi d'adapter de manière territoriale et de décliner de manière territoriale les enjeux qui peuvent être les nôtres. Je les ai indiqués tout à l'heure sur l'avenir de l'automatisation et sur la transition écologique donc je pense avoir été assez clair sur les actions que nous souhaitons porter dans cette candidature.

Je laisse Monsieur le Président compléter tout cela. »

**Antoine CHEREAU** : « Merci beaucoup Éric.

Je pense que nous avons, peut-être que cela va vous réjouir, des vraies différences de fond.

D'abord dans la manière d'aborder cette question sous un angle quand même assez techno.

Ensuite cette manière de dire, ce qui n'est vraiment pas notre cas, et je le dis avec vraiment fierté pour notre tissu industriel, que le sens du soutien de l'action publique, si on va jusqu'au bout de votre raisonnement, serait forcément de se préoccuper des problèmes quand il y en a et pas au contraire d'organiser les choses pour que les problèmes n'adviennent pas. Quand moi je vois 3,4% de chômage, je ne me dis pas, on a plus rien à faire, je dis il faut surtout continuer ce que l'on faisait. L'objectif final sur l'emploi est de faire en sorte que tout le monde est un emploi. Que cela pose un certain nombre de sujets, y compris ceux du logement, je partage, mais vous voudriez quoi ? Vous voudriez que l'on rentre dans les logiques de Territoires d'Industrie, lorsque nos entreprises se casseraient la gueule et avec des taux de chômage importants ? Nous avons vécu cela avec la fin du textile.

Ne riez pas à chaque fois que l'on répond sérieusement. Franchement c'est ridicule, c'est insupportable.

Donc, nous ne sommes pas pour le chômage. Nous ne sommes pas là pour nous dire qu'il faut attendre un taux de chômage important pour se bouger.

D'abord c'est quand même un succès majeur de voir que l'on continue à avoir du plein emploi ici. Je ne dis pas que cela ne pose pas de questions. Mais vous voulez quoi comme autre motif de succès que les gens, ici, aient du travail ? C'est quand même la base.

Premièrement, je dis cela avec force, je pense que l'on a un peu plus de 50 ans d'interco et 50 ans de préoccupation locale d'accompagnement du développement industriel. Ce qui était vrai du temps du textile, et actuellement nous retravaillons sur les friches industrielles du textile sur le quartier de la gare, effectivement s'il n'y avait pas eu à un moment donné des projets de zone, des projets d'accompagnement de l'industrie, et s'il n'y avait pas eu des porteurs de projets locaux pour avancer, aujourd'hui nous aurions, comme dans certains secteurs de France actuellement, une déprise complète et un taux de chômage élevé. N'attendons pas d'être dans la difficulté pour réfléchir à la question de l'accompagnement de l'emploi. Ce qu'a indiqué très bien Eric, sur la manière de mettre en œuvre des formations adaptées à demain pour nos jeunes, c'est extrêmement important. Moi je suis très, très attaché, Éric aussi, je sais que la plupart des élus ici aussi, les maires, les dirigeants de maisons de formation, à faire en sorte de préparer les jeunes, de maintenant, à ce que sera l'industrie demain. Franchement ne pas vouloir cela, c'est baisser les bras sur ce qui est quand même la force, et ce qui, d'ailleurs, est dans tous les rangs y compris de votre côté en sensibilité et aujourd'hui est souvent oublié, c'est que la meilleure manière de faire de la solidarité de proximité et de l'intégration, c'est quand même le travail. Cela reste un point important. Et sur ce sujet, je ne peux pas vous entendre. Enfin vous avez le droit de dire ce que vous avez dit, c'est sûr.

Merci de ne pas rire quand je réponds sérieusement, en disant oh il va encore nous faire le coup de ... c'est comme cela que je le ressens.

En fait, non les 3,4% de chômage, c'est un élément de succès de la manière dont nous, les entreprises, travaillons sur ce sujet.

Deuxièmement, je ne peux pas être d'accord avec vous, mais du tout, sur la question de maintenant ça suffit. Parce que c'est ce que vous avez dit. Vous avez dit maintenant l'industrie on a ce qu'il faut, on n'arrive pas à suivre. D'abord je voudrais rappeler qu'au cours des dernières années, je n'ai plus le chiffre précis, mais je crois que c'est 95% de nos ventes de nos zones industrielles se sont faites au profit d'entreprises déjà implantées sur place et qui ont besoin de développer des activités pour leur process, dans le cadre de leur marché et de leur développement. A moins de dire qu'il ne faut pas que les entreprises aillent chercher de nouveaux marchés pour se développer et ne bougent pas, et donc elles-mêmes ne se déplacent pas, nous ne pouvons pas assumer le fait que ça suffise. D'ailleurs moi, j'ai une préoccupation que je partage à l'échelle régionale, c'est qu'autant je suis d'accord avec la question de la lutte contre l'étalement urbain autant si nous ne permettons pas l'implantation d'industries nouvelles chez nous ou ailleurs dans les Pays-de-la-Loire, nous nous casserons la figure, et nous ne ferons pas tout ce que j'ai évoqué tout à l'heure et en particulier pas non plus la réindustrialisation du pays en matière énergétique et en matière environnementale, nous n'y arriverons pas. S'il faut ramener en France les usines qui fabriquent des batteries parce que nous avons décidé de passer au véhicule électrique soit nous trouvons des endroits pour faire des usines et mettre des usines sur les batteries soit nous continuons de les faire en Chine et nous n'y arriverons pas et écologiquement ce n'est

pas une bonne chose. Et on peut multiplier, j'ai évoqué les questions de défense, j'ai évoqué les questions de souveraineté alimentaire, les questions médicales, c'est sans fin. C'est vraiment une vision d'une économie administrée qui a fait ses preuves dans le passé comme étant un échec, de penser qu'on peut très bien simplement, nous politique, décider que là on va mettre ceci, là on va mettre cela, et ceci dit on s'arrête. Non. En revanche, accompagner pour que cela contribue vraiment à la qualité de vie ici et que nous puissions effectivement avancer sur la question de la construction de logements, ce que nous faisons par ailleurs, et que cela ne casse pas ce qui fait le succès et l'envie de nos habitants de rester habiter là où de venir y habiter, ça c'est un enjeu pour nous qui est très fort dans la contrainte de non-artificialisation des sols qui est important. Mais nous ne le ferons pas sans projet, nous ne le ferons pas en disant juste on arrête ça n'a pas de sens. Je le dis vraiment avec force. Après vous avez dit une chose que je ne peux pas entendre, mais qui est un peu logique dans toute opposition quand c'est bien ce n'est pas vous et quand ce n'est pas bien c'est vous, là où il y a problème de station bio GNV donc c'est pour vous et que sais-je. Non je suis désolé, d'abord c'est faux en l'occurrence, puisqu'on est effectivement à la fois dans nos travaux de société de projet, et ensuite moi je voudrais souligner le travail remarquable d'Éric et de Florent sur cette question-là, d'accompagner et d'encourager l'ensemble des porteurs de projets privés à faire plus que la loi à chaque fois et nous avons des exemples, y compris dans l'implantation industrielle que nous vous avons montré ici et qui sont remarquables, qui sont d'ailleurs dans les plus ambitieux de la région Pays-de-la-Loire tout entière. Donc il y a un travail qui est fait. Nous ne pouvons pas nous contenter seulement de ce qui serait la maîtrise d'ouvrage de Terres de Montaigu. Et en plus, le SyDEV c'est nous, nous sommes membres du SyDEV et donc c'est comme si vous disiez à la mairie de Montaigu que ce n'est pas vous c'est Terres de Montaigu mais en fait vous êtes les mêmes élus. Il y a des élus qui représentent ...

Mais ne recommencez pas.

C'est nous. Donc il y a un travail collectif. Ce n'est pas parce que tout d'un coup le travail est collectif qu'on n'y a plus de part, vous voyez, c'est le contraire de ce que vous nous dites partout.

Dernièrement, effectivement le dossier a été envoyé. Mais en même temps ce n'était pas une obligation de passer en conseil. Donc j'aurais très bien pu dire, j'envoie la candidature. Simplement ça nous paraît si important que nous préférons vous partager cela et que ça puisse être à l'appui, puisqu'en fait les choses durent plus longtemps que ça, de pouvoir indiquer si... »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Donc c'est une information, alors. »

**Antoine CHEREAU** : « Mais je vous demande aussi parce que ça donnera notre candidature plus forte avec une délibération passée. »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Donc nous ne prendrons pas part au vote puisque c'est déjà fait. »

**Antoine CHEREAU** : « Faites ce que vous voulez, comme vous le voulez. »

Le conseil d'agglomération, par 40 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU ne prenant pas part au vote), approuve la nouvelle candidature au programme Territoires d'Industrie 2023-2027 et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la deuxième programmation.

## JEUNESSE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

### DEL20230925\_07 – Parcours d'éducation aux usages du numérique

**Antoine CHEREAU** : « Il y a quelques jours nous signions avec la maison départementale des adolescents, un soutien renouvelé de Terres de Montaigu avec Bernard pour l'accompagnement de notre jeunesse sur les sujets de prévention. Nous avons évoqué à cette occasion-là, un point déjà travaillé notamment avec la CAF sur ce que nous appelons les Promeneurs du Net.

Je voudrais remercier Bernard pour le travail important qu'il fait avec les équipes sur ce sujet-là. Dire que nous avons vraiment un devoir d'apporter des réponses à notre jeunesse, et en particulier sur la question de l'usage d'Internet. On voit bien aujourd'hui entre pornographie, harcèlement, jeu, addiction, menace, l'ensemble des enjeux qui sont encourus par nos jeunes et donc de façon très positive et ludique, nous proposons un parcours que Bernard va nous présenter. »

Bernard Dabreteau rappelle que le parcours d'éducation aux usages du numérique a été mis en place progressivement depuis 2021. Il concerne les classes de CM2 à la seconde pour la période 2021 à 2023 : 11 classes de CM2 et 3 collèges de 6<sup>ème</sup> pour la phase « faire connaissance » ; 750 élèves de 5<sup>ème</sup> et 800 élèves de 4<sup>ème</sup> pour la phase « maîtriser » ; 40 élèves de 3<sup>ème</sup> et 750 élèves de 2<sup>nd</sup>e pour la phase « décrypter » soit 2 615 élèves au total.

Dans ce cadre, des interventions sont proposées par les Promeneurs du Net de Terres de Montaigu auprès de l'ensemble des élèves de 5<sup>ème</sup>. 35 jeunes ont sollicité un accompagnement par les Promeneurs du Net. Ces interventions ont lieu au sein de collèges. Elles permettent d'informer les jeunes sur l'utilisation des réseaux sociaux et de leur donner des ressources en cas de difficulté. En 2023, 8 Promeneurs du Net couvrent le territoire.

Cet outil de repérage de jeune en difficulté nécessitait une clarification de postures des animateurs jeunesse eu sein des collèges. Une convention d'intervention est proposée afin d'encadrer le rôle de chacun. Les Promeneurs du Net s'engagent à proposer une intervention pédagogique pour les jeunes, apportant conseils et ressources. L'établissement scolaire quant à lui garde la responsabilité des jeunes durant l'intervention. En cas de repérage de jeunes en difficulté, le Promeneur du Net en informe systématiquement l'établissement scolaire.

Des permanences physiques sur le temps du midi sont proposées à titre expérimental pour les collèges qui le souhaitent, afin de permettre une rencontre avec les Promeneurs du Net et les jeunes.

### Débat

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Les huit personnes qui ont été citées, sont des salariés des communes ou de Terres de Montaigu ? »

**Antoine CHEREAU** : « Ce sont les animateurs soit de Terres de Montaigu soit associatifs, puisque nous avons une répartition différente sur le territoire. »

**Bernard DABRETEAU** : « Oui parmi le vivier d'animateur, les Promeneurs du Net ... »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Donc il y a une convention entre chaque commune ? »

**Antoine CHEREAU** : « Non c'est une compétence Terres de Montaigu. »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Non mais c'est un programme national de la CAF, les Promeneurs du Net. »

**Bernard DABRETEAU** : « Ils ont reçu la formation adaptée pour pouvoir devenir Promeneurs du Net, comme ils sont soit par convention liés avec Terres de Montaigu, puisque c'est associatif parfois, soit ce sont des animateurs en régie dans le cadre de l'animation jeunesse intégrée à Terres de Montaigu. Bien évidemment il y a une compétence et c'est reconnu par la CAF. »

**Antoine CHEREAU** : « C'est l'objet de ce qu'on appelle la CTG [Convention Territoriale Globale] sur laquelle on travaille sous la houlette de Claude Durand en renouvellement du Contrat Familles et Santé à venir. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'interventions des Promeneurs du Net au sein des collèges du territoire et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec les établissements scolaires.

## URBANISME

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

### **DEL20230925\_08 – Avenant n°2 à la convention entre l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération**

Damien Grasset rappelle à l'assemblée qu'une convention opérationnelle de maîtrise foncière a été régularisée le 17 juillet 2018 entre l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF), la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière.

Cette convention vise à définir les engagements pris par la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, la Communauté de Communes et l'EPF de la Vendée en vue de réaliser un projet urbain. Le périmètre de cette convention couvre sept parcelles sur une surface de 3 347 m<sup>2</sup> et cadastrées section AT numéros 155, 160, 161 et section AV numéros 304, 305, 361 et 362. Cette convention conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature de ladite convention a été modifiée suivant avenant en date du 9 juillet 2021 pour porter la durée de cette convention à cinq ans.

La convention nécessite d'être prolongée pour mener le projet à son terme sur le dernier ilot maîtrisé par l'EPF de la Vendée. Le montant de l'engagement financier de l'EPF de la Vendée n'est pas modifié.

Il est proposé à l'assemblée de modifier la durée de la convention pour la porter à six ans conformément à l'article 23 de ladite convention à compter de la signature de la convention initiale.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et l'EPF de la Vendée et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de ladite convention selon le modèle joint en annexe de la délibération ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

### **DEL20230925\_09 – Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu**

Damien Grasset informe que la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu a été prescrite par arrêté le 6 janvier 2023. Elle porte principalement sur des évolutions de zonage et de prescriptions de secteurs situés sur la commune de Montaigu-Vendée :

- Actuelle Zone Industrielle Gare (Saint-Hilaire-de-Loulay/Montaigu) : levée partielle du périmètre d'attente de projet, suppression partielle de l'Emplacement Réservé n°46, modifications de zonages de zones urbaines à vocation économique ;
- Hauts de Montaigu (Montaigu) : modification de l'OAP n°2, modification de la légende des OAP sectorielles, modification de zonage de zones urbaines, suppression de l'Emplacement Réservé n°56 ;
- Rue de la Brèche (Montaigu) : modification de zonage NL > UABp (correction d'une erreur matérielle) ;
- Parc du Val d'Asson (Montaigu) : modification de zonage UABp > NL (réduction d'une zone urbaine) ;
- Vendéopôle Vendée Sud Loire (Boufféré) : création d'un Emplacement Réservé n°78 – « Station multi-énergies ».

Elle porte également sur une modification du règlement écrit des zones urbaines à vocation économique (UE).

Ainsi, le rapport de présentation, les règlements écrit et graphique, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes du PLUi sont modifiés, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi.

Conformément à la loi, le dossier de modification a été soumis pour avis, aux personnes publiques avant la mise à l'enquête publique qui a permis de partager le projet avec la population.

Par avis conforme du 3 avril 2023, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire n'a pas soumis le projet à évaluation environnementale ; ce qui a été acté par arrêté du Président le 7 avril 2023.

Les 7 avis des personnes publiques reçus ne remettent pas en cause le projet de modification :

- Institut National de l'Origine et de la Qualité du 04 mai 2023 : absence de remarque
- Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie du 17 mai 2023 : avis favorable
- Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Bocage Vendéen du 22 mai 2023 : absence de remarque
- Centre National de la Propriété Forestière du 22 mai 2023 : avis favorable
- Chambre d'Agriculture de Vendée du 24 mai 2023 : absence d'observation
- Commune de Sèvremoine du 25 mai 2023 : absence d'observation
- Conseil Départemental du 26 juin 2023 : absence d'observation.

Par la suite, la population a pu émettre ses observations au projet de modification du PLUi pendant l'enquête publique du mardi 13 juin 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs ; le projet de modification n'ayant pas été soumis à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. Les observations reçues dans les délais fixés ont été rendues accessibles sur les sites internet de la commune de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, dans les meilleurs délais, et pendant toute la durée de l'enquête. Le commissaire enquêteur a pu recevoir, en personne, les observations écrites ou orales du public lors des 2 permanences organisées à Mon Espace Habitat. Durant cette période, 9 observations ont été enregistrées, dont 3 sur le registre papier, 2 courriers et 4 par courriel.

Les observations reçues au cours de l'enquête publique n'ont pas remis en cause l'économie générale du projet. Les contributions ont porté sur :

- L'aménagement du Quartier de la Gare et des Hauts de Montaigu ;
- Des projets d'aménagement situés à proximité de la rue de la Brèche ;
- Une demande de suppression de l'Emplacement Réservé n°61 – « Aménagement d'un espace public », situé sur la commune de Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) ;
- L'extension d'un STECAL AH au village de la Daunière, situé sur la commune de Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu).

Dans la huitaine après l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré le responsable du projet et a rendu son procès-verbal de synthèse en date du 5 juillet 2023.

Dans un délai de 15 jours, Terres de Montaigu a adressé un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur en date du 19 juillet 2023.

Enfin, le commissaire enquêteur a rendu, sous 30 jours après l'expiration du délai d'enquête, son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées en date du 26 juillet 2023, dans lequel il émet un avis favorable sans réserve au projet de modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu. Le rapport et les conclusions et avis du commissaire enquêteur se trouvent en annexe de la délibération.

Aussi, à la suite des avis reçus par les personnes publiques et à l'enquête publique, le projet de modification n°3 a été modifié afin d'apporter des corrections au dossier, sans remettre en cause l'économie générale du projet :

- Une précision de localisation a été apportée au descriptif du secteur C de l'OAP n°2 Hauts de Montaigu ;
- L'Emplacement Réserve n°61 « Aménagement d'un espace public » au bénéfice de la commune est supprimé. Sa levée permettra l'installation d'un cabinet de kinésithérapie sur le terrain.

Les modifications apportées au dossier à la suite de l'enquête publique sont décrites dans le rapport du commissaire enquêteur annexé à la délibération.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, telle qu'elle est annexée à la délibération ; précise que la modification n°3 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

20h10 : Arrivée de Michelle RINEAU

## DECHETS

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

### **DEL20230925\_10 – Rapport d'activités annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Damien Grasset invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il indique que le territoire reste performant en matière de réduction et de tri des déchets avec une moyenne de 393 kg / habitant / an soit 33% de déchets en moins par rapport à la moyenne de la Vendée qui est de 588 kg / habitant / an. 74% des déchets sont valorisés avec pour objectif de réduire le déchet : le réemploi, la réduction, la valorisation.

Le taux de présentation moyen des bacs des ordures ménagères est de 9 levées par an.

La redevance moyenne par habitant est de 59,10 €.

Les tarifs en 2022 ont augmenté afin d'équilibrer les budgets, avec un rattrapage du niveau de 2012, car il n'y a pas eu de hausse de tarifs depuis ces dernières années voire une baisse de 2% en 2012 et de 5% en 2014.

Les ordures résiduelles représentent 4 891 tonnes soit 95,9 kg / habitant correspondant à une baisse de 2,5% par rapport à 2021 soit 127 tonnes (99,5 kg / habitant) (moyenne Vendéenne 136 kg / habitant / an).

Les emballages ont connu une période forte avec le COVID. Aujourd'hui on peut parler de stagnation avec une baisse sur le territoire de 27 tonnes soit 1 927 tonnes en 2022 représentant 38 kg / habitant (moyenne Vendéenne 41 kg / habitant / an).

Les verres et le papier représentent 3 364 tonnes soit 66 kg / habitant (moyenne Vendéenne 70 kg / habitant / an). La baisse de 7,5% par rapport à 2021 (-274 tonnes) est principalement due au papier.

En déchèterie, le tri représente 194 kg / habitant soit 9 876 tonnes (moyenne Vendéenne de 341 kg / habitant / an). Les déchets « tout-venant », déchets non valorisables, représentent 25 kg / habitant soit 1 272 tonnes, seulement 13% du total en déchèterie (moyenne Vendéenne 44 kg / habitant / an).

139 995 objets ont trouvé une deuxième vie à la valorétrie (112 690 en 2021) par les 20 682 acheteurs (17 155 en 2021) pour un chiffre d'affaires de 166 089 € et un panier moyen de 8,03 €. La valorétrie est ouverte 3 demi-journées par semaine, mercredi, vendredi et samedi après-midi. Le coût de la prestation REEL s'élève à 151 631 €.

L'entreprise d'insertion REEL assure l'accompagnement des usagers en haut de quai et la gestion de la valorétrie. REEL privilégie « l'insertion dynamique » (stage ou formation en entreprises) pendant le contrat d'insertion, ce qui implique une forte adaptation et un turn-over important.

*Monsieur Jean-Martial HAEFFELIN sort de la salle, ne prenant pas part au vote de par sa fonction au sein de l'association REEL.*

### **Débat**

**Antoine CHEREAU** : « Merci Monsieur Grasset pour cette présentation. Je voudrais souligner et remercier aussi nos équipes, et la population tout entière. Malgré le fait que nous sommes depuis longtemps, très en avance sur le sujet, nous continuons à progresser et ce malgré l'arrivée de population nouvelle pour laquelle il n'est pas évident d'entrer dans cette démarche vertueuse.

*Moi j'ai une satisfaction toute particulière de voir que le modèle est vertueux au point que la valorétrie soit désormais équilibrée. C'est quand même extrêmement bon signe.*

*Merci à ceux qui avaient lancé l'idée et la réalisation, en particulier à Claude [Durand, ancien Président du syndicat mixte Montaigu-Rocheservière avant la fusion en 2017], puisque c'était à l'époque, je vous le rappelle, le syndicat mixte Montaigu Rocheservière. »*

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022, et autorise Monsieur le Président à adresser le présent rapport au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son conseil municipal.

## **CYCLE DE L'EAU**

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

### **DEL20230925\_11 – Rapport d'activités annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et du SPANC**

Florent Limouzin invite l'assemblée à prendre connaissance des rapports annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Il rappelle qu'en matière d'assainissement collectif, c'est le premier rapport puisque la compétence a été prise en 2022. Actuellement, Terres de Montaigu dispose de 30 stations d'épuration et 1 gérée par le syndicat Cugand-Gétigné. 93% sont conformes en performance épuratoire. Le réseau est majoritairement séparatif, seulement 3% de réseau unitaire contre 20% à l'échelle nationale.

Les 31 stations sur les 10 communes représentent 121 postes de relevage, 321 km de réseau d'assainissement, 18 980 abonnés (+4% par rapport à 2021).

Le bilan hydraulique des 31 stations : 2 546 936 m<sup>3</sup> d'eaux sont traités soit 1 018 piscines olympiques (-7% par rapport à 2021) et 1 481 082 m<sup>3</sup> d'eaux facturés. 42% d'eaux parasite. 78 m<sup>3</sup> par abonné en 2022.

Le bilan organique des 31 stations : charge nominale de 58 960 EH (équivalent habitant). Les charges moyennes globales constatées sont de 30 231 EH. 51% de la capacité nominale organique. 3 stations dépassent de 80% la charge organique.

Le prix moyen est de 2,14 € TTC / m<sup>3</sup> soit une redevance moyenne de 256,62 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>.

En matière d'assainissement non collectif, Florent Limouzin rappelle que le SPANC contribue à la rénovation progressive du parc d'installation en assurant les contrôles réglementaires chez les particuliers. Il intervient dans toutes les communes pour tout immeuble non raccordable à l'assainissement collectif. En 2007, 32% des installations étaient en bon fonctionnement. L'objectif était d'atteindre 72% en 2027.

En 2022, 4 085 installations sont concernées (1 foyer sur 5). 869 contrôles ont été réalisés par les 2 contrôleurs (contrôle réalisé tous les 10 ans). 61% des installations sont en bon fonctionnement (contre 48,5% au niveau national) et 36 immeubles sont sans installation (-22% par rapport à 2021). 71 vidanges ont été réalisées représentant 214 m<sup>3</sup>.

82% des recettes de fonctionnement correspondent aux redevances.

81% des dépenses de fonctionnement correspondent aux charges de personnel.

Le coût du contrôle périodique du SPANC est de 11,55 € TTC / an. Le coût d'une vidange de fosse de 3 m<sup>3</sup> (service facultatif) est de 193 € TTC en 2022.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022 ; autorise Monsieur le Président à adresser les rapports au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son conseil municipal ; transmet les rapports d'activités dans les 15 jours qui suivent leur présentation au conseil d'agglomération et intègre les données 2022 du RPQS sur le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) avant le 15 octobre 2023.

#### **DEL20230925\_12 – Rapport d'activités annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Vendée Eau**

#### **DEL20230925\_13 – Rapport d'activités annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Vendée Eau**

Florent Limouzin rappelle à l'assemblée de l'obligation faite à Terres de Montaigu de présenter au Conseil d'agglomération le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers.

Terres de Montaigu a délégué cette compétence à Atlantic'eau (qui dessert historiquement Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine) et Vendée Eau pour les autres communes du territoire. Chaque syndicat a produit son rapport annuel pour 2022.

Florent Limouzin expose le rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2022. 452 167 abonnés pour 256 communes sur les 258 que compte la Vendée. Le prix de l'eau est de 2,20 € TTC / m<sup>3</sup>. La production d'eau potable s'élève à 50 millions de m<sup>3</sup>. La gestion est déléguée à 3 opérateurs privés Suez, Véolia et Saur. 88% de l'origine de l'eau distribuée en Vendée est de l'eau de surface (eau de pluie comme le barrage de La Bultière) et seulement 12% de nappes souterraines. Le taux de rendement est de 88,5% (département le plus performant en France) sur les 15 601 km de réseau de distribution en très bon état. Le taux de conformité pour la qualité de l'eau est de 99,9% au niveau bactériologique et 99% au niveau physico-chimique. Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 90,2 millions d'euros.

Pour Vendée Eau, Florent Limouzin expose les deux projets structurants à venir : le Programme Jourdain qui consiste à réutiliser les eaux usées traitées pour l'alimentation en eau potable en économie circulaire et la reprise en régie de la gestion des usagers avec un déploiement progressif sur la Vendée jusqu'en 2031, pour le territoire l'échéance est en janvier 2024.

Florent Limouzin poursuit avec le rapport établi par Atlantic'eau pour l'année 2022. 250 806 abonnés pour 148 communes dont 2 en Vendée, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine et hors Clisson Sèvre et Maine Agglo qui gère son propre réseau. Le prix de l'eau est de 2,07 € TTC / m<sup>3</sup>. La production d'eau potable s'élève à 38,7 millions de m<sup>3</sup>. La gestion est déléguée à 3 opérateurs privés Saur, Véolia et STGS. 77% de l'origine de l'eau distribuée provient des nappes souterraines et 23% de l'eau de surface (contrairement à Vendée Eau). Le taux de rendement est de 88,3% sur les 10 336 km de réseau de distribution en très bon état. Le taux de conformité pour la qualité de l'eau est de 99,9% au niveau bactériologique et 97,7% au niveau physico-chimique. Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 61,8 millions d'euros.

Florent Limouzin précise que ces documents sont mis à la disposition du public à la Communauté d'agglomération et accessibles à tous les usagers du service sur les sites internet de Vendée Eau et d'Atlantic'eau.

**DEL20230925\_12** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Vendée Eau.

**DEL20230925\_13** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Atlantic'eau.

## **MOBILITE**

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

#### **DEL20230925\_14 – Conventions pour l'implantation de stationnement vélo**

Florent Limouzin informe l'assemblée que Terres de Montaigu dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Vélo souhaite développer l'offre en matière de stationnement vélo. L'action n°5 du plan d'action « Développer et diversifier l'offre de stationnement vélo » avait ainsi précisé le champ de compétence de Terres de Montaigu à savoir l'offre de stationnement aux abords des équipements communautaires, des pôles intermodaux, et dans les zones d'activité.

Il est ainsi projeté de développer l'offre de stationnement vélo sécurisé sur les pôles intermodaux (gare, aires de covoiturage et points d'arrêts des lignes régulières régionales) ainsi que l'offre de stationnement sur arceaux aux abords des équipements publics intercommunaux à court terme.

Pour permettre l'implantation de ces stationnements (box vélo, arceaux, ...) et de leurs accessoires (gonfleurs, ...) sur des domaines publics communaux, départementaux, privés, ou encore le domaine public autoroutier concédé, il est proposé de donner délégation au Président pour signer toute convention de ce type.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention-type ayant pour objet l'implantation de stationnement vélo et de leurs accessoires sur des domanialités foncières autres que celles de Terres de Montaigu et autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions avec les co-contractants.

20h30 : Départ d'Isabelle Rivière qui donne pouvoir à Stéphanie Breton

## ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

### **DEL20230925\_15 – Convention de mise à disposition temporaire du parking sud de la gare de Montaigu-Vendée pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières**

Florent Limouzin précise à l'assemblée que dans le cadre du projet de réalisation du parking au sud de la voie ferrée, il convient de mettre à disposition de la société dénommée Vendée Ombrières, une partie de la parcelle située à Montaigu-Vendée, cadastrée 224 section AE numéro 92p. Vendée Ombrières utilisera ce parking pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque afin de produire et de commercialiser de l'électricité.

Cette convention sera conclue pour une durée de 25 ans à compter de la mise en service de la centrale. Elle serait consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle par Vendée Ombrières de 120 €. Laquelle redevance sera assujettie à la TVA.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire du parking de la Gare Est en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières par Terres de Montaigu au profit de Vendée Ombrières.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention de mise à disposition temporaire du parking de la Gare Est situé à Montaigu-Vendée (85600), cadastré 224 section AE numéro 92p et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

## INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Rapporteur : Claude DURAND, Vice-président en charge du dossier

### **DEL20230925\_16 – Avenants au marché de travaux de construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée**

Claude Durand rappelle à l'assemblée que les travaux de construction du futur parking à étages de la gare de Montaigu-Vendée sont en cours, avec une livraison prévue à l'automne 2023.

Terres de Montaigu est maître d'ouvrage de cette opération, assistée du cabinet AZEMA Architectes (31500 Toulouse), agence d'architecture et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés de travaux ont été attribués en juin 2022 aux entreprises ou groupements d'entreprises, considérés comme ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution.

Le montant total des travaux s'élève à 5 858 921,16 € HT.

En cours d'exécution des travaux, des prestations supplémentaires ainsi que des ajustements de quantités s'avèrent nécessaires pour les besoins des marchés.

Ces modifications doivent être formalisées par la passation d'avenants avec les entreprises ou groupements d'entreprises titulaires des marchés de travaux.

Lot n°01 Voiries - Réseaux Divers – Espaces Verts : EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP :

Avenant n°1 de + 7 748,50 € HT (+3,11 %)

Nouveau montant du marché : 256 562,44 € HT

- Modification des aménagements extérieurs en adéquation avec les futures voiries
- Ajout génie civil pour contrôle d'accès du parking
- Création des réseaux pour intégration d'un bloc sanitaire autonome
- Moins-value sur les prestations des aménagements paysagers
- Modification de la nature du revêtement du local vélo (enrobé -> béton balayé)

Lot n°02 Structures et prestations associées : Groupement d'entreprises BRIAND CM / L'ESPERANCE des Ets FAUCHARD :

Avenant n°1 de + 46 149,90 € HT (+0,69 %)

Nouveau montant du marché : 4 535 989,43 € HT

- Imprégnation grise sur l'ensemble des lames bois du bardage
- Ajout seconde main courante dans escalier secondaire (normes accessibilité)
- Sécurisation du local onduleur des installations photovoltaïques (cloison grillagée)
- Sécurisation du local vélo (grillage et ventouse porte)
- Réalisation d'une dalle béton et d'une couverture type bac acier pour le bloc sanitaire autonome
- Ajout de portes grillagées pour création espace de stockage sous les rampes d'accès

Lot n°06 : Guidage à la place - PARKKI :

Avenant n°1 de + 3 641,00 € HT (+2,66 %)

Nouveau montant du marché : 140 675,00 € HT

- Ajout de pictogramme dynamique avec afficheur (2 unités)
- Ajout d'un caisson pour signaler la disponibilité des places PMR au niveau 0 du parking

Débat :

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « En plus de cet avenant, est ce que l'actualisation des marchés a eu un impact positif ou négatif sur le montant des travaux ? »

**Claude DURAND :** « Je n'ai pas l'information. »

**Antoine CHEREAU :** « On fera le bilan à la fin. »

**Claude DURAND :** « Oui c'est un peu tôt, car nous n'avons pas encore les révisions. Ça devrait être assez neutre car le marché a été contracté à une période favorable. J'attends les décomptes officiels. »

**Antoine CHEREAU :** « Je partage que cette question que vous avez posée est plus importante que cet avenant en termes d'impact financier. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les dispositions des projets d'avenants présentés ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises ou groupements d'entreprises titulaires des marchés concernés ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur : Anne BOISTEAU-PAYEN, Présidente de la Commission Transport scolaire

### DEL20230925\_17 – Mise en œuvre d'une astreinte technique transport scolaire

**Antoine CHEREAU :** « Un point qu'Anne Boisteau-Payen va nous présenter sur l'astreinte technique de transport scolaire. Je voudrais devant vous tous la remercier pour le travail de fou qui a été fait autour d'elle, avec notamment Lyda Gaboriau [DGA Pôle Aménagement et Environnement], ainsi que son équipe avec Clémence [Berville, responsable du service mobilité], avec Mathieu [directeur de l'environnement et de la mobilité], auxquels je voudrais ajouter les élus qui ont fait l'accompagnement dès le départ. C'était quand même un pari énorme de se lancer dans un service aussi important, tout neuf, alors que nous n'en connaissions pas le métier. Ça s'est remarquablement bien passé. Le travail avec les établissements, le soutien avec les AO2, l'organisation générale font que c'est particulièrement serein, même en termes de chauffeur, nous n'avons pas eu autant de difficultés que nous pouvions le craindre. Donc merci Anne et derrière toi, tout le monde. Tout n'est pas encore parfait. Évidemment, nous avons quelques petites choses à régler notamment des questions de cartes qui ne sont pas encore tout à fait, toutes

conformes mais rien qui n'empêche la qualité du service et la prise en charge de nos enfants. Donc franchement, un grand satisfecit. Et de cela, nous allons apprendre pour continuer de développer et améliorer encore les choses. »

Anne Boisteau-Payen informe l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire, il est proposé la création d'une astreinte technique pour répondre avec réactivité aux différents aléas d'exploitation que pourraient rencontrer quotidiennement les services de transport scolaire.

L'astreinte a pour objectif dans une logique de qualité et de continuité de service d'être joignable, en dehors des horaires d'ouverture du service mobilité, par tous les partenaires du transport scolaire : transporteurs, établissements scolaires, Autorités Organisatrices de second rang (AO2), communes, ...

Un protocole de gestion des événements transport scolaire a été travaillé pour permettre de définir des procédures d'actions en fonction des situations et de leur niveau d'impact : mineur, notable, majeur, et extrême.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la création d'une astreinte d'exploitation pour le service mobilité ; approuve les modalités de mise en œuvre de cette astreinte, exposés ci-dessous ; inscrit au budget les crédits correspondants ; charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération,

#### **Article 1 - Cas de recours à l'astreinte :**

Les situations pouvant amener à un déclenchement de l'astreinte peuvent être liés à des aléas :

- Mécaniques (pannes véhicules)
- Humains (incivilités graves, absences conducteur ou retard de prise de poste, ...)
- Circulation (embouteillages, route bloquée ou fermée temporairement, ...)
- Météorologiques (alerte météo : neige, verglas, inondation, tempête, canicule)
- Accidents ou incident.

#### **Article 2 - Modalités d'organisation :**

Le service d'astreinte devra être opérationnel pour une mise en œuvre à partir du vendredi 1er septembre 2023 à 17h30.

Il sera joignable en période scolaire du lundi au vendredi de 6h à 9h, de 12h30 à 14h et de 17h30 à 20h ainsi que le dimanche de 12h à 20h.

L'agent d'astreinte devra être joignable sur les plages horaires définies sur son téléphone portable professionnel. Il relèvera de sa responsabilité de veiller à ce que son téléphone soit allumé et chargé. Il disposera d'une liste des numéros de téléphone utiles et d'un rappel des procédures.

Il prendra connaissance et analysera chaque situation. Selon la situation, il pourra ainsi communiquer avec les familles et les partenaires par mail, appel téléphonique, ou par un outil d'envoi de SMS.

Chaque intervention et appel seront consignés dans un tableau de reporting afin de garder une traçabilité (nature de l'appel, date et heure, action et réponse donnée, demande de fiche de signalement, ...) et de réaliser annuellement un bilan de son utilisation.

Le numéro d'astreinte sera communiqué à tous les partenaires du transport scolaire par courrier d'ici la prochaine rentrée scolaire.

#### **Article 3 - Emplois concernés :**

- Le responsable du service mobilité
- Les agents du service mobilité

Cette astreinte sera assurée par les agents du service mobilité selon un planning de roulement hebdomadaire du vendredi soir au vendredi matin suivant.

#### **Article 4 - Indemnisations :**

Ces indemnités ou compensations sont attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels.

## **FINANCES**

*Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux*

## **DEL20230925\_18 – Attribution de fonds de concours intercommunal à la commune de La Bruffière**

Daniel Rousseau informe l'assemblée que, suite à la création d'un fonds de concours intercommunal plan de relance en septembre 2020, la commune de La Bruffière a déposé un dossier de subvention pour la mise aux normes et l'extension de ses salles polyvalentes.

Conformément au règlement du fonds de concours intercommunal plan de relance, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution du fonds de concours présenté.

Le conseil d'agglomération, par 40 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), attribue un fonds de concours de 250 000 € à la commune de La Bruffière pour la mise aux normes et l'extension de ses salles polyvalentes

## MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

### DEL20230925\_19 – Modification du tableau des effectifs

Daniel Rousseau informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

Service	Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Conservatoire	<u>1 poste</u> Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Adjoint Administratifs (Cat. C) et des Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/01/2024
Direction de la culture	<u>1 poste</u> Rédacteur Temps complet		01/10/2023
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Moyens Techniques – Patrimoine Bâti	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Agent de maîtrise (Cat. C) Temps complet	01/10/2023
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Direction de de l'attractivité - Tourisme	<u>1 poste</u> Adjoint d'animation (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (Cat. C) Temps complet	01/01/2024
Environnement et mobilité – service transport	<u>2 postes</u> 2 adjoints d'animation (Cat. C) Temps non complet 15.38/35	<u>2 postes</u> 2 adjoints d'animation (Cat. C) Temps non complet 6.10/35	01/10/2023

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listés ci-dessus ; dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ; autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget

### DEL20230925\_20 – Fourniture de titres restaurant pour les agents de Terres de Montaigu, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée

Daniel Rousseau rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ont créé un groupement de commandes pour la fourniture de titres restaurant à l'attention des agents des trois collectivités. La constitution de ce groupement a été réalisée dans le but de mutualiser les besoins des trois entités, et par conséquent en vue d'une simplification des démarches et de rationalisation des achats.

Terres de Montaigu est coordonnateur de ce groupement de commandes, via la Direction des Ressources Humaines mutualisée pour le compte des trois collectivités.

Lors de l'installation des Comités Sociaux Territoriaux (CST) en janvier 2023, un groupe de travail commun à Terres de Montaigu, au CIAS et à Montaigu-Vendée a été créé en vue de revoir l'offre sociale des titres restaurant (nombre de titres, valeur et support) dans un contexte de forte inflation et de suppression des titres en papier.

A l'issue de la séance du 30 mars 2023, les propositions suivantes ont été retenues :

Année	Valeur faciale	Nb de titres/mois	Participation agent
07/2023	7,00 €	14	49,00 € / mois
07/2024	7,50 €	18	67,50 € / mois
01/2025	8,00 €	18	72,00 € / mois

Une évolution vers un support dématérialisé est prévue pour 2024, à l'occasion d'un nouveau marché.

Une procédure de mise en concurrence a donc été lancée en juin 2023 pour la fourniture de titres restaurant dématérialisés aux agents de Terres de Montaigu, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée, sous la forme d'une carte rechargeable.

Un avis de marché a été publié en 11 juin 2023. La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel de commande fixé à 1 000 000,00 € HT.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de sa notification. Chaque lot est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Le montant maximum annuel de commande sera identique pour chaque période de reconduction.

L'offre de la société SODEXO Pass France (75009 PARIS) a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 septembre 2023 pour attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution détaillés dans le règlement de la consultation.

Pour information, les offres de tous les candidats ont été déposées avec un montant de 0,00 € HT. Les collectivités régleront uniquement la valeur faciale de chaque titre commandé. Aucun frais supplémentaire ne sera appliqué.

#### **Débat :**

**Elodie LARCHER :** « Les 8 €, c'est à partir de janvier 2025. Pouvez-vous redonner les seuils ? Merci. »

**Daniel ROUSSEAU :** « Avant c'était 5 € et 10 titres. Depuis juillet 2023, c'est 7 € et 14 titres. En juillet 2024, ça passera à 7,5 € et 18 titres et au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 8 € et 18 titres. Cela a été validé avec les instances représentatives du personnel. C'est un plan négocié qui a eu un accord à l'unanimité sur cette évolution. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution du marché à la société SODEXO Pass France (75009 PARIS) considérée comme ayant remis l'offre « économiquement la plus avantageuse » selon la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), autorise Monsieur le Président à signer et notifier le contrat à la société retenue pour l'exécution des prestations et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

## **AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

### **DEL20230925\_21 – Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la salle des Fêtes de Montaigu, lieu habituel de réunion du Conseil d'agglomération sera indisponible pour la prochaine séance programmée le lundi 13 novembre 2023.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 13 novembre se déroule à la salle Yprésis, Rue de Nantes – Rond-Point du Verger, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à Montaigu-Vendée.

Considérant le démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel d'agglomération mutualisé, il propose ensuite que le Conseil d'agglomération se réunisse dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment. Le lieu de réunion sera défini par l'assemblée délibérante à la séance précédente.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2023 se déroulera salle Yprésis, Rue de Nantes – Rond-Point du Verger, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à Montaigu-Vendée ; décide que les séances du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel Hôtel d'agglomération mutualisé.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### 1 – Semaine « Terres d'énAIRgie » – présentation du programme

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

Le plan climat « Terres d'énAIRgie » s'articule autour de 4 axes stratégiques et repose également sur une orientation transversale afin d'animer la transition environnementale sur le territoire.

Dans cet objectif, une semaine « Terres d'énAIRgie » à destination du grand public sera organisée du 17 au 25 octobre autour des thématiques principales de l'arbre et de l'énergie mais aussi de l'eau, des déchets, de l'habitat ou des mobilités. Le programme de cet évènement est présenté et distribué en séance. Il y a plus de 50 rendez-vous, gratuit.

### 2 – Décisions prises par le Bureau d'agglomération par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DELTDMC\_22\_048 du 28 mars 2022)

#### Focus sur la solution Karos

**Antoine CHEREAU** : « Avant l'été, les Pays de la Loire ont été cités en exemple Français du covoiturage. Enregistrant 3 fois plus de covoiturages journaliers que l'année précédente, notre région qui, rappelons-le, aide financièrement ce mode transport, incite aussi les collectivités à adhérer à une plateforme partenaire et à mobiliser le réseau des entreprises.

*C'est ce que nous avons fait l'année dernière en septembre et aujourd'hui nous pouvons être fiers du résultat.*

*En effet, l'adhésion à la plateforme Karos s'avère très pertinente puisque 55 000 trajets ont été réalisés en covoiturage en 12 mois soit 150 par jour.*

*Cette action qui fait partie intégrante de Territoires d'Industrie mérite d'être reconduite. »*

Eric Hervouet présente les résultats de l'abonnement à la solution de covoiturage Karos depuis septembre 2022 :

- 48 entreprises engagées
- 3 805 inscrits sur l'application Karos
- 55 000 trajets réalisés
- 96 tonnes de CO2 évitées
- 750 000 kms évités

Le Bureau d'agglomération a décidé de renouveler son abonnement pour une année supplémentaire 2023-2024 pour un montant de 16 440 €.

#### Délibérations du Bureau d'agglomération du 6 juillet 2023

N°	Objet de la décision
DEL20230706_01	Demandes de subvention Fonds vert – Reconversion de la zone industrielle de la Gare à Montaigu-Vendée
DEL20230706_02	Demande de subvention au Département pour l'aménagement des espaces publics et stationnement de l'hôtel d'agglomération et du cinéma
DEL20230706_03	Recours à personnel contractuel
DEL20230706_04	Solution de covoiturage Karos
DEL20230706_05	Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière (poste transformation)
DEL20230706_06	Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière (installation ligne électrique aérienne 20 000 volts)
DEL20230706_07	Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière (installation ligne électrique aérienne 400 volts)
DEL20230706_08	Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière (canalisation souterraine parcelle ZE 199)
DEL20230706_09	Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière (canalisation souterraine parcelle ZE 197)

DEL20230706_10	Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière (deuxième canalisation souterraine parcelle ZE 197)
DEL20230706_11	Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière (deuxième canalisation souterraine parcelle ZE 199)
DEL20230706_12	Convention de servitude SyDEV – Rue de la Gare – Montaigu-Vendée
DEL20230706_13	Convention d'Objectifs et de Financement CAF
DEL20230706_14	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20230706_15	Déploiement de stationnements vélo sécurisés sur les pôles d'intermodalité

### **Délibérations du Bureau d'agglomération du 14 septembre 2023**

N°	Objet de la décision
DEL20230914_01	Vente d'un terrain et d'un garage dans le lotissement intercommunal d'habitation « Le Pré Blanc » – Montaigu-Vendée
DEL20230914_02	Recours au personnel contractuel
DEL20230914_03	Recours au contrat d'apprentissage
DEL20230914_04	Convention de mise à disposition d'un local pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique
DEL20230914_05	Cession à la société DAWOOD – PA Le Point du jour – Montaigu-Vendée
DEL20230914_06	Cession à la société MARTINEAU – ZA La Croix Biton – Saint-Philbert-de-Bouaine
DEL20230914_07	Désaffectation et déclassement PAE Vendée Sud Loire – Montaigu-Vendée
DEL20230914_08	Cession à la société Brioches Fonteneau – Parc Vendée Sud Loire – Montaigu-Vendée
DEL20230914_09	Attribution d'une subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce à la SARL SAJU – Rocheservière
DEL20230914_10	Demandes de subventions dans le cadre de l'organisation du Printemps du Livre 2024
DEL20230914_11	Demande de subvention dans le cadre du festival Mont'en Scène 2024
DEL20230914_12	Demande de subvention dans le cadre du festival Les Ephémères 2024
DEL20230914_13	Attribution des aides BAFA
DEL20230914_14	Convention d'objectifs et de financement pour le Relais Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales
DEL20230914_15	Avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le Relais Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales
DEL20230914_16	Convention de subventionnement avec la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
DEL20230914_17	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20230914_18	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales – Rue de l'Aurore – Montaigu-Vendée
DEL20230915_19	Candidature à la Fabrique Prospective

### **3 – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DELTDMC\_22\_047 du 28 mars 2022)**

#### **Décisions du Président prises entre le 20 juin 2023 et le 18 septembre 2023**

Date	N°	Objet de la décision
20 juin 23	DECRE_2023_045	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contrat global d'exploitation du service assainissement sur le territoire
23 juin 23	DECRE_2023_046	Assurances Dommages Ouvrage et garanties diverses - Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel intercommunal
23 juin 23	DECRE_2023_047	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H012
23 juin 23	DECRE_2023_048	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H013
23 juin 23	DECRE_2023_049	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H014
23 juin 23	DECRE_2023_050	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H015
23 juin 23	DECRE_2023_051	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H016
23 juin 23	DECPR_2023_052	Piscine de la Bretonnière - Tarifs Cabane estivale 2023

23 juin 23	DECRE_2023_053	Acquisition et mise en place d'une solution de gestion et de suivi des dossiers d'urbanisme
30 juin 23	DECRE_2023_054	Travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre Cugand et la Bernardière
06 juil. 23	DECRE_2023_055	Avance de trésorerie au CIAS
06 juil. 23	DECCS_2023_056	Tarifs appliqués sur l'Aire d'accueil des gens du voyage
06 juil. 23	DECDA_2023_057	Office de tourisme - Tarifs complémentaires 2023
07 juil. 23	DECDA_2023_058	Spectacle de rentrée Théâtre de Thalie
20 juil. 23	DECRE_2023_059	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H017
20 juil. 23	DECRE_2023_060	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H018
20 juil. 23	DECRE_2023_061	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H019
27 juil. 23	DECRE_2023_062	Exécution de services de transports
27 juil. 23	DECRE_2023_063	Budget principal - mise en place d'un emprunt
23 août 23	DECRE_2023_064	Prestations de mise à disposition et d'animation d'une méthode d'orientation innovante "ECLOR"
01 sept. 23	DECDA_2023_065	Théâtre de Thalie – Tarifs saison culturelle 2023-2024
01 sept. 23	DECRE_2023_066	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H020
01 sept. 23	DECDA_2023_067	Offre scolaire 2023-2024
11 sept. 23	DECCS_2023_068	Initiations aux gestes de premiers secours pour les plus de 60 ans
14 sept. 23	DECRE_2023_069	Aménagement d'un Tourne à gauche ZA La Bretonnière et d'une traversée cycle Lieudit La Sénardière – R.D. n°753 – Boufféré (Montaigu-Vendée)

#### 4 – Arrêtés du Président pris entre le 20 juin 2023 et le 18 septembre 2023

Date	N°	Objet de l'arrêté
23 juin 23	ARRRE_2023_062	Attribution des titres restaurant
06 juil. 23	ARRAE_2023_063	Ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets de modification n°1 et modification n°2 des PLUi
20 juil. 23	ARRRE_2023_064	Portant déport de Monsieur Antoine Chéreau (FEDER)
04 sept. 23	ARRAE_2023_065	Absence de réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Rocheservière
04 sept. 23	ARRRE_2023_066	Délégation de signature à Aude ROY – Directrice des ressources humaines
04 sept. 23	ARRRE_2023_067	Délégation de signature à Bertrand PAVAGEAU – Directeur des moyens techniques
04 sept. 23	ARRRE_2023_068	Délégation de signature à Paraskevi GIONNOPOULOU – Directrice de l'éducation, de l'enfance et de la famille



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Le Secrétaire de séance  
Richard ROGER



Le Président  
Antoine CHEREAU

